

DÉCISION DU CONSEIL

du 12 novembre 1979

portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

(79/964/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté ⁽¹⁾, et notamment son article 82,

vu la décision du Conseil, du 15 octobre 1979, portant nomination, pour la période se terminant le 14 octobre 1981, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants,

considérant qu'un siège de membre titulaire et un siège de membre suppléant du comité précité dans la catégorie des représentants des employeurs sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Christensen et de Mme Johansen, portée à la connaissance du Conseil le 12 octobre 1979,

vu les candidatures présentées le 24 octobre 1979,

DÉCIDE :

Article unique

M^{me} Birte Johansen est nommée membre titulaire et M. Jørgen Tejlgaard Petersen membre suppléant du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de M. Christensen et de M^{me} Johansen, pour la durée restant à courir du mandat de ceux-ci, soit jusqu'au 14 octobre 1981.

Fait à Bruxelles, le 12 novembre 1979.

*Par le Conseil**Le président*

J. GIBBONS

(1) JO n° L 149 du 5. 7. 1971, p. 2.